

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2317

29 août 2015

SOMMAIRE

Areo S.à r.l.	111171	ProLogis European Holdings VII S.à r.l.	111172
BCV Management S.A.	111172	ProLogis European Holdings XIX S.à r.l.	111173
Belber 1891 S.A.	111179	ProLogis European Holdings XVIII S.à r.l.	111174
Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l.	111182	ProLogis UK CCII S.à r.l.	111170
Bristlecone S.à r.l.	111191	Promocomm S.A.	111170
Candy Investments S.à r.l.	111187	Resource Partners Holdings V S.à r.l.	111174
Chiltern S.A.	111173	R & N Invest S.A.	111170
CJC S.à r.l.	111199	Rollinger Promotion Immobilière S.A.	111171
COMOI Fund Management S.A.	111216	Sundown Investments S.A.	111175
Depfa Pfandbrief Bank International S.A.	111175	TCG Asnières 1 S.à r.l.	111172
DJLABONG S.A.	111215	The Central	111171
ERT Luxembourg S.à r.l.	111171	Timken Global Treasury	111171
Financiere Hotel du Roy Luxco II S.A.	111202	Tourism Investments and Consulting S.à r.l.	111172
Fotex Holding	111172	Tourism Investments and Consulting S.à r.l.	111173
ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.	111201	TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Lu- xembourg	111173
Mach Invest International S.A.	111173	TwentyTwo Capital Lux	111214
NL Airport Holdings S.à r.l.	111176	Velen Maritime S.A.	111175
Ocean Industries S.A.	111177	Villeneuve Investissements S.A.	111175
Panhard International S.A.	111174	Viridis Communication S.à r.l.	111174
Paperass	111170	Viridis Communication S.à r.l.	111174
Pek Holdings S.à r.l.	111170		
Petite Global S.A. SPF	111175		
ProLogis European Holdings S.à r.l.	111170		

ProLogis UK CCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114776/9.

(150122905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Paperass, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114777/9.

(150123543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pek Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.500.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114780/9.

(150123401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Promocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114795/9.

(150123322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

R & N Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.176.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114802/9.

(150122418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

ProLogis European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114772/9.

(150122900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Rollinger Promotion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 150.458.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114812/9.

(150123036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

The Central, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 190.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015114953/10.

(150122417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.658,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114958/10.

(150123247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015115215/12.

(150124557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ERT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 08 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015115438/13.

(150125060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ProLogis European Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 89.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015114773/9.
(150122901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

TCG Asnières 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.781.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2015.
Référence de publication: 2015114980/10.
(150123288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Tourism Investments and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 45.340.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015115003/10.
(150122196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Signature.

BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.854.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115248/11.

(150124382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pour: FOTEX HOLDING

Société européenne
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015115473/14.

(150124139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ProLogis European Holdings XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.590.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114774/9.

(150122902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Tourism Investments and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.340.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115004/10.

(150122197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 14.875.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015115005/10.

(150123486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Chiltern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.063.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015115284/12.

(150124963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Mach Invest International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.169.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mach Invest International S.A.

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115738/13.

(150124256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ProLogis European Holdings XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114775/9.

(150122903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Viridis Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 147.705.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015115032/10.

(150122857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Viridis Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 147.705.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015115033/10.

(150122861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

Les statuts coordonnés au 11 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015115901/11.

(150124985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Panhard International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.213.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Panhard International S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115834/14.

(150124257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sundown Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.362.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114876/9.

(150122537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Velen Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.906.

—
Le bilan au 30 Septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015115042/10.

(150123140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Villeneuve Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.989.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015115050/10.

(150122968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Depfa Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

—
Les statuts coordonnés au 18 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015115379/11.

(150124544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Petite Global S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.713.

—
Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pour: PETITE GLOBAL S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015115867/14.

(150124137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

NL Airport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 174.860.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of June

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Arnaud Schneider employee, with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of MEIF 4 Luxembourg C Holdings Sarl, a company registered under the laws of Luxembourg.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with these minutes.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "NL Airport Holdings Sarl", a limited company having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 174.860, has been incorporated by deed enacted on the 18th day of December 2012.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "NL Airport Holdings Sarl" amounts currently to GBP 11,000 represented by 11,000 Shares with a nominal par value of GBP 1 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "NL Airport Holdings Sarl".

IV.- That the mandator as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that it takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the financial statements of the company as at the date of dissolution are hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Arnaud Schneider, employé demeurant professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MEIF 4 Luxembourg C Holdings Sarl, une société enregistrée au Luxembourg.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "NL Airport Holdings Sarl", ayant son siège social à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 174.860, a été constituée suivant acte reçu le 18 décembre 2012.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "NL Airport Holdings Sarl", pré-désignée, s'élève actuellement à GBP 11000, représenté par 11000 actions ayant chacune une valeur nominale de GBP 1, intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "NL Airport Holdings Sarl".

IV.- Que le mandant en tant qu'associé unique déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que les états financiers de la société à la date de dissolution sont à ce jour approuvés.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015115805/77.

(150124973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Ocean Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 179.975.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme

Ocean Industries S.A.

une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B169.045,

constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 5 septembre 2013, publiée au Mémorial C numéro 2600 du 18 octobre 2013, page 124795.

L'assemblée est présidée par Me Yasemin CENGIZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau;

Le président désigne comme secrétaire, Mme Cathy FERNANDEZ, assistante administrative, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau;

L'assemblée choisit comme scrutateur, Me Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Renonciation aux formalités de convocation

- Augmentation de capital portant sur la somme de six cent vingt euros (620.- euros), afin de porter le capital de son montant actuel de quarante-trois mille six cent dix euros (43.610.- euros) à la nouvelle somme de quarante-quatre mille

deux cent trente euros (44.230.- euros), le tout moyennant un apport en numéraire de six cent vingt euros (620.- euros), et l'émission de soixante-deux mille (62.000) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (0,01.-euro) ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement existantes, et assorties d'une prime d'émission de un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf trois cent quatre-vingt euros (1.499.380.- euros).

- Admission à la souscription du dit apport et libération

- Création d'un capital autorisé de mille deux cent quarante euros (1240.- EUR) moyennant un apport en numéraire de mille deux cent quarante euros (1240.- euros), et l'émission de 124.000 actions d'une valeur nominale de 0,01.- euro ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement existantes et pouvant avoir lieu en une ou plusieurs tranches jusqu'au 31 décembre 2015 et assorties d'une prime d'émission globale de 2.998.760.- EUR, soit 24,1835 EUR par action. Admission à la souscription du dit apport.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, renonçant aux formalités de convocation a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale constate que toute personne ayant éventuellement un droit de souscription préférentielle y renonce et décide par conséquent de procéder à une augmentation de capital afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de 43.610.- euros à la somme de 44.230.- le tout moyennant un apport en numéraire de six cent vingt euros (620.-), et l'émission de 62000 d'actions d'une valeur nominale de 0,01.- euro; les dites actions nouvellement émises ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement existantes, et assorties d'une prime d'émission de 1.499.380.- (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt) euros

Admission à la souscription

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription et la libération intégrale des 62.000 nouvelles actions la société «Galia Holding INC», avec siège social à BELIZE, 60 Market Square, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 120.140, les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription

Est ensuite intervenu aux présentes la société Galia Holding Inc. préqualifiée, ici représentée par Maître Roy REDING, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration sous seing privée, établie à Nassau, le 11 juin 2015, laquelle procuration après avoir été signées «ne varietur», par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles,

laquelle partie comparante-intervenante déclare:

souscrire les 62.000 actions nouvellement émises, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement existantes,

procéder à leur libération par un apport en numéraire d'un montant de 620.- EUR ainsi qu'au paiement de la prime d'émission de 1.499.380.-soit au total 1.500.000.-€, ce dont une preuve de paiement de la somme de 1.500.000.- euros a été versée au notaire sous forme de certificat de blocage émis par la banque PICTET , Genève.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration est autorisé et mandaté de procéder à une augmentation de capital social en une ou plusieurs tranches jusqu'au 31 décembre 2015 dans les limites du capital autorisé qui est fixé à 1.240.- EUR par l'émission de nouvelles actions, ayant pour contrepartie le paiement en espèces, soit 124.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement existantes et assorties d'une prime d'émission globale de 2.998.760.- EUR, soit 24,1835 EUR par action.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, l'article portant sur le capital social sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Admission à la souscription

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de ces nouvelles actions la seule société «Galia Holding INC», avec siège social à BELIZE, 60 Market Square, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 120.140, les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 44.230.-euros représenté par 4.423.000 actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (0,01.-€) chacune, entièrement libérée.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de procéder à une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé qui est fixé à 1.240.- euros et ce en une ou plusieurs tranches jusqu'au 31 décembre 2015, par l'émission de 124.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 EUR, ayant les mêmes droits et obligations que les actions actuellement existantes et assorties d'une prime d'émission globale de 2.998.760.- EUR, soit 24,1835 EUR par action

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, l'article portant sur le capital social sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ trois mille six cents euros (3.600.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes la partie comparante et/ou signataire des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: Y. CENGIZ, C. FERNANDEZ, R. REDING K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14124. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115810/114.

(150124205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Belber 1891 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 174.753.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Belber 1891 S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the «Company»). registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B174753, which has been incorporated by a notarial deed on January 11, 2013, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, number 601 of March 12, 2013. The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed on March 3, 2014 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, number 1371 of May 28, 2014.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Frank MOISSON, director, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer of the meeting Maître Alexandre Cayphas, Attorney at law, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To amend article 7 (Board of directors) of the Company's articles of association by deleting its paragraph 2 (the paragraphs 3, 4, 5, 6 and 7 becoming respectively the paragraphs 2, 3, 4, 5 and 6) as well as by changing its new paragraph 2 as follows:

“ 7.2. The members of the board might be split into three categories, respectively denominated "Category A Director (s)", "Category B Director(s)" and "Category C Director(s)".

2. To amend article 9 (Procedure) of the Company's articles of association by changing its paragraphs 1 and 9 as follows:

" 9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company. If the Chairman is not present at any Board of Director's meeting, the Directors may appoint any one of their number to act as Chairman for the purpose of the meeting.”

9.9. Notwithstanding article 9.8 hereof, some actions or decisions relating to the Company may require unanimous consent or a majority in vote of at least 80 % of the directors present or represented as further set forth in a Shareholder Agreement, if any (the "Board Reserved Matters”).”

3. To amend article 10 (Representation) of the Company's articles of association by changing its paragraphs 1 as follows:

“ 10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) Category A Directors or by the joint signatures of any Category A Director together with any Category B Director or a Category C Director.”

4. To determine the category of each appointed director.

5. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend article 7 (Board of directors) of the Company's articles of association by deleting its paragraph 2 (the paragraphs 3, 4, 5, 6 and 7 becoming respectively the paragraphs 2, 3, 4, 5 and 6) as well as by changing its new paragraph 2 which shall forthwith read as follows:

“ 7.2. The members of the board shall be split into three categories, respectively denominated "Category A Director(s)", "Category B Director(s)" and "Category C Director(s)".

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 9 (Procedure) of the Company's articles of association by changing its paragraphs 1 and 9 which shall forthwith read as follows:

" 9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company. If the Chairman is not present at any Board of Director's meeting, the Directors may appoint any one of their number to act as Chairman for the purpose of the meeting.”

“ 9.9. Notwithstanding article 9.8 hereof, some actions or decisions relating to the Company may require unanimous consent or a majority in vote of at least 80 % of the directors present or represented as further set forth in a Shareholder Agreement, if any (the "Board Reserved Matters”).”

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 10 (Representation) of the Company's articles of association by changing its paragraphs 1 which shall forthwith read as follows:

“ 10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) Category A Directors or by the signatures of any Category A Director together with any Category B Director or Category C Director.”

Fourth resolution

The general meeting resolved that directors are split into three categories and that Mrs Sandrine ZERBIB, Mr Fabrice FIGARET and Mr Frank MOISSON are Category A Directors, Mr François SCHWENNICKE is Category B Director and Mrs Nin CHANG is Category C Director.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will control.

The document having been read to the bureau, the proxyholders of the persons appearing in Luxembourg and signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Belber 1891 S.A.», avec siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B171753, constituée suivant acte notaire en date du 11 janvier 2013, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 601 du 12 mars 2013. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant notarié en date du 03 mars 2014, et publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 1371 du 28 mai 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank MOISSON, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Alexandre Cayphas, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 7 (Conseil d'administration) des statuts de la Société par la suppression de son alinéa 2 (les alinéas 3, 4, 5, 6 et 7 devenant respectivement les alinéas 2, 3, 4, 5 et 6 ainsi que par la modification de son nouvel alinéa 2 comme suit:

« 7.2. Les membres du conseil d'administration sont être répartis en trois catégories, respectivement dénommés «Administrateur(s) de Catégorie A», «Administrateur(s) de Catégorie B» et «Administrateur(s) de Catégorie C».

2. Modification de l'article 9 (Procédure) des statuts de la Société par la modification des alinéas 1, et 9 comme suit:

« 9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société. Si le président n'est pas présent à une réunion du conseil d'administration, les administrateurs présents peuvent désigner l'un d'eux comme président pour les besoins de cette réunion.»

« 9.9. Nonobstant l'article 9.8, certaines actions ou décisions relatives à la Société peuvent exiger unanimité ou une majorité en vote d'au moins 80 % des administrateurs présents ou représentés, tel que plus amplement décrit dans un pacte d'actionnaires, s'il y en a un (les «Matières Réservées du Conseil»)»

3. Modification de l'article 10 (Représentation) des statuts de la Société par la modification de son alinéa 1 comme suit:.

« 10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs de Catégorie A ou par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A avec un Administrateur de Catégorie B ou un Administrateur de Catégorie C.»

4. Détermination de la catégorie d'administrateur à laquelle appartient chacun des administrateurs nommés:

5. Divers

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 7 (Conseil d'administration) des statuts de la Société par la suppression de son alinéa 2 (les alinéas 3, 4, 5, 6 et 7 devenant respectivement les alinéas 2, 3, 4, 5 et 6 ainsi que par la modification de son nouvel alinéa 2 qui aura désormais la teneur suivante:

« 7.2. Les membres du conseil d'administration seront répartis en trois catégories, respectivement dénommées «Administrateur(s) de Catégorie A», «Administrateur(s) de Catégorie B» et «Administrateur(s) de Catégorie C».

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 9 (Procédure) des statuts de la Société par la modification des alinéas 1 et 9 qui auront désormais la teneur suivante:

« 9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société. Si le président n'est pas présent à une réunion du conseil d'administration, les administrateurs présents peuvent désigner l'un d'eux comme président pour les besoins de cette réunion.»

« 9.9. Nonobstant l'article 9.8, certaines actions ou décisions relatives à la Société peuvent exiger unanimité ou une majorité en vote d'au moins 80 % des administrateurs présents ou représentés, tel que plus amplement décrit dans un pacte d'actionnaires, s'il y en a un (les «Matières Réservées du Conseil»)».

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 10 (Représentation) des statuts de la Société par la modification de son alinéa 1 comme suit qui aura désormais la teneur suivante:

« 10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs de Catégorie A ou par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A avec un Administrateur de Catégorie B ou un Administrateur de Catégorie C.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé que les administrateurs seront répartis en 3 catégories et que Madame Sandrine ZERBIB, Messieurs Fabrice FIGARET et Frank MOISSON sont Administrateurs de Catégorie A, Monsieur François SCHWENNICKE est Administrateur de Catégorie B et Madame Nin CHANG est Administrateur de Catégorie C.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite du présent acte au bureau, aux mandataires des parties comparantes et signé avec le notaire.

Signé: F. MOISSON, A. CAYPHAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14862. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015115234/166.

(150123941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.787.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June,

before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED:

Bock Capital Investors S.à r.l. (formerly TA Investment Holdings S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.538 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Géraldine Fabic, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a fully subscribed to and paid-in share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 195787 (the Company). The Company was incorporated on March 5, 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,212,500.-) represented by (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares, (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares, (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares, (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares, (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares, (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares, (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares, (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares, (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares, and (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each,

2. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth hereabove, and to register the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of one million two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 1,212,500.-) represented by (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares, (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares, (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares, (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares, (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares, (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares, (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares, (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares, (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares, and (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each,

sand (12,125,000) class D shares, (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares, (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares, (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares, (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares, (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares, and (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder, aforementioned and represented as stated above, subscribes for (i) twelve million (12,000,000) newly issued class A shares, (ii) twelve million (12,000,000) newly issued class B shares, (iii) twelve million (12,000,000) newly issued class C shares, (iv) twelve million (12,000,000) newly issued class D shares, (v) twelve million (12,000,000) newly issued class E shares, (vi) twelve million (12,000,000) newly issued class F shares, (vii) twelve million (12,000,000) newly issued class G shares, (viii) twelve million (12,000,000) newly issued class H shares, (ix) twelve million (12,000,000) newly issued class I shares, and (x) twelve million (12,000,000) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-).

Such contribution in cash, in an aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-), shall be entirely allocated for one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves subsequently to the resolutions set forth here above to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set to one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-), divided into:

- (i) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) twelve million one hundred twenty-five thousand (12,125,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, in the shareholders' register the changes set forth here above, and to register the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred fifty Euro (EUR 2,750.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the proxyholder of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de juin,

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Bock Capital Investors S.à r.l. (anciennement TA Investment Holdings S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Géraldine Fabic, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société Bock Capital EU Luxembourg IOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social entièrement souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195787 (la Société). La Société a été constituée le 5 mars 2015 conformément à un acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500.-) représenté par (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société (les Statuts);

2. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A. agissant individuellement pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés aux changements indiqués ci-dessus et de procéder à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

5. Divers

III. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500.-) représenté par (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à (i) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) douze millions (12.000.000) de parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-).

Cet apport en numéraire d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) sera affecté intégralement à hauteur d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) au compte de capital social de la Société.

Le montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide consécutivement aux résolutions ci-dessus de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui sera désormais libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500.-) représenté par:

- (i) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);

(vii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
 (viii) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
 (ix) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
 (x) douze millions cent vingt-cinq mille (12.125.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),
 chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, dans le registre des associés les changements indiqués ci-dessus et d'inscrire les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cent cinquante euros (EUR 2.750,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: G. FABIC, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015115241/268.

(150124116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Candy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.304.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

(i) Mr. Nicolas Anthony Christopher Candy, residing at The Penthouse One Hyde Park, 100 Knightsbridge London SW1X 7LJ, United Kingdom; and

(ii) Mr. Christian Peter Candy, residing at Villa La Belle Vie, 29 Princesse Charlotte, MC 98000, Monaco;
 collectively being referred to as the "Shareholders" or individually as a "Shareholder".

both hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the powers of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the sole shareholders of Candy Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having

its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Seningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (“Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg”) under number R.C.S. Luxembourg B 185.304, and with a share capital at that time of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 March 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Memorial”) number 1264 on 17 May 2014 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 February 2015, published in the Memorial number 804 on 24 March 2015.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the voluntary dissolution of the Company and subsequent opening of the liquidation of the Company;
3. Appointment of the shareholders as liquidators of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company;
5. Approval of the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the shareholders;
6. Approval of the closing of the liquidation of the Company;
7. Determination of the place of archiving of the corporate files of the Company;
8. Approval of certain powers; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow the latter to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve, in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, to declare the voluntary dissolution of the Company and to put the Company into liquidation (the “Liquidation”).

Third resolution:

The Shareholders resolve to appoint the Shareholders, namely Mr. Nicolas Anthony Christopher Candy and Mr. Christian Peter Candy, prenamed, as liquidators of the Company.

Fourth resolution:

The Shareholders resolve to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to the managers of the Company, namely (i) Mr. Lucian Eduard Simovici, category A manager, (ii) Mr. Timothy James Dean, category A manager and (iii) Mrs. Martine Wagner, category B manager, for the exercise of their mandates as managers of the Company for the period as from their respective appointment until and including the date hereof.

Fifth resolution:

The Shareholders resolve to approve the transfer of any and all liabilities of the Company to the Shareholders, which shall be personally liable, jointly and severally, for any and all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; the Shareholders also resolve to ensure and guarantee, after the Liquidation, that all known and unknown debts of the Company, including but not limited to any payments of invoices to be issued to the Company by any notary and/or any advisors shall be assumed and settled by the Shareholders.

The Shareholders further resolve to allocate 50% (fifty percent) of any and all of the assets of the Company between the Shareholders equally in relation to the following assets, without limitation:

- Financial fixed assets for an amount of EUR 13,260 (thirteen thousand two hundred sixty Euro). In particular in this respect, 6,250 (six thousand two hundred fifty) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, in MTL (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Seningerberg, Grand

Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number B 186.657, shall be allocated to each of the Shareholders;

- Receivable(s) becoming due and payable within one year for an amount of EUR 49,263 (forty-nine thousand two hundred sixty-three Euro);
- Cash at bank, cash in postal cheque accounts, cheques and cash in hand for an amount of EUR 255 (two hundred fifty-five Euro); and
- Prepayments for an amount of EUR 380 (three hundred eighty Euro).

Sixth resolution:

The Shareholders resolve to declare the Liquidation closed and the Company to have ceased to exist with effect as from the date hereof.

Seventh resolution:

The Shareholders resolve that the documents and books of the Company shall be kept during the 5 (five) years following the closing of the Liquidation at 5, rue Heienhaff, L-1736 Seningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution:

The Shareholders resolve to grant any and all powers, individually and with full power of substitution and sub-delegation, to (i) Mr. Lucian Eduard Simovici, (ii) Mr. Timothy James Dean and (iii) Mrs. Martine Wagner in order to:

(i) sign, execute and deliver any document on behalf of the Company or the Shareholders in order to instruct the payment of the invoices to be issued by notary Maître Jacques Kessler in relation to this deed and/or any other notary and/or any advisors;

(ii) sign, execute and deliver any document on behalf of the Company or the Shareholders relating to the transfer to the Shareholders of all the remaining assets and liabilities of the Company; and

(iii) sign, execute and deliver any document required to proceed to the final formalities regarding the closing of the Liquidation and notably (a) the closing of any bank accounts of the Company, and (b) the preparation and filing of the last tax returns of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentaire.

Ont comparu:

(i) M. Nicolas Anthony Christopher Candy, résidant à The Penthouse One Hyde Park, 100 Knightsbridge Londres SW1X 7LJ, Royaume-Uni; et

(ii) M. Christian Peter Candy, résidant à Villa La Belle Vie, 29 Princesse Charlotte, MC 98000, Monaco; désignés collectivement les «Associés» ou individuellement un «Associé».

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les seuls associés de Candy Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1763 Seningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 185.304, et ayant un capital social actuel de 12.500 (douze mille cinq cents Euros), constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1264 le 17 mai 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé par Maître Martine Schaeffer, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 février 2015, publié au Mémorial numéro 804 le 24 mars 2015.

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la dissolution volontaire de la Société et de l'ouverture subséquente de la liquidation de la Société;
3. Désignation des associés comme liquidateurs de la Société;
4. Décharge des gérants de la Société;
5. Approbation du transfert de tous les droits et obligations de la Société aux associés;
6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Désignation du lieu de dépôt et conservation des livres et documents sociaux de la Société;
8. Approbation de certains pouvoirs; et
9. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à son droit de recevoir convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident, conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de placer la Société en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution:

Les Associés décident de nommer les Associés, à savoir M. Nicolas Anthony Christopher Candy et M. Christian Peter Candy, précités, en tant que liquidateurs de la Société.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'accorder une décharge pleine et entière, sans réserve ou restriction, aux gérants de la Société, à savoir (i) M. Lucian Eduard Simovici, gérant de catégorie A, (ii) M. Timothy James Dean, gérant de catégorie A et (iii) Mme Martine Wagner, gérant de catégorie B, pour l'exercice de leurs mandats en tant que gérants de la Société pour la période partant de leurs nominations respectives jusqu'au jour des présentes résolutions inclus.

Cinquième résolution:

Les Associés décident d'approuver le transfert de tous les droits et obligations de la Société aux Associés, lesquels seront personnellement et solidairement responsables de toutes les dettes et obligations de la Société, y compris celles inconnues à ce jour; les Associés décident également d'assurer et garantir, après la Liquidation, que toutes les dettes connues et inconnues de la Société, y inclus sans limitation tous paiements de factures à être émises à la Société par tout notaire et/ou tout conseil, seront prises en charge et réglées par les Associés.

Les Associés décident ensuite de répartir 50% (cinquante pourcent) de tous les actifs de la Société entre Associés de manière égale en ce qui concerne les actifs suivant, sans limitation:

- Actifs financiers fixes pour un montant de 13.260 EUR (treize mille deux cent soixante Euros). En particulier à cet égard, 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, dans MTL (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1763 Seningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 18.657, seront allouées à chacun des Associés;

- Créance(s) échues et exigibles dans l'année d'un montant de 49.263 EUR (quarante-neuf mille deux cent soixante-trois Euros);

- Liquidités en banque, liquidités de comptes chèques postaux, chèques et liquidités en caisse d'un montant de 255 EUR (deux cent cinquante-cinq); et
- Acomptes d'un montant de 380 EUR (trois cent quatre-vingt Euros).

Sixième résolution:

Les Associés décident de déclarer la clôture de la Liquidation et la cessation de l'existence de la Société avec effet à la date des présentes.

Septième résolution:

Les Associés décident que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la Liquidation au 5, rue Heienhaff, L-1736 Seningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution:

Les Associés décident de donner tous pouvoirs, individuellement, et avec plein pouvoir de substitution et sous-délégation, à (i) M. Lucian Eduard Simovici, (ii) M. Timothy James Dean and (iii) Mme Martine Wagner afin de:

(i) signer et remettre au nom de la Société ou des Associés tout document relatif à l'instruction du paiement de la facture à émettre par le notaire Maître Jacques Kessler relativement au présent acte ou du paiement de toutes factures à émettre par tout notaire et/ou conseil;

(ii) signer et remettre au nom de la Société ou des Associés tout document relatif au transfert aux Associés de tous les droits et obligations existants de la Société; et

(iii) signer et remettre tout document nécessaire pour accomplir les dernières formalités requises relatives à la clôture de la Liquidation, et notamment (a) la clôture de tous comptes bancaires de la Société, et (b) la préparation et le dépôt des dernières déclarations fiscales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des personnes comparantes, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015115279/213.

(150125200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Bristlecone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 198.372.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“OAKLAND LIMITED”, a company incorporated under the Isle of Man law, whose registered office is in 2a Lord Street, Douglas, Isle of Man and registered with the Company Registry of Isle of Man, Department of Economic Development, under the number 127512C,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Bristlecone S.à r.l.”, (the Company), which will be governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers", composed by non-Luxembourg resident Managers and "Category B Managers", composed by Luxembourg resident managers.

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, "OAKLAND LIMITED", pre-designated and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company, in two different categories, for an indefinite period:
 - Mr. Billy SKELLI-COHEN, company manager, born in Neuilly-sur-Seine (France), on October 9, 1976, residing in SW6 4UA London, 32, Eddiscombe Road (United Kingdom), Class A Manager;
 - Mrs. Natalia VOLKOVA, company manager, born in Moscow (Russia), on May 22, 1970, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Class B Manager; and
 - Mr. Smaïn BOUCHAREB, company manager, born in Mulhouse (France), on August 19, 1978, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Class B Manager.
2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé,

A COMPARU:

"OAKLAND LIMITED", une société constituée et existant suivant les lois de Isle of Man, ayant son siège social au 2a Lord Street, Douglas, Isle of Man et inscrite auprès du Company Registry de l'île de Man, Department of Economic Development sous le numéro 127512C,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Bristlecone S.à r.l.", (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2. Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A", composée de gérants non-résidents luxembourgeois et "Gérants de catégorie B", composée de gérants résidents luxembourgeois.

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. Dans tous les cas, toutes les réunions de conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. Le président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Et à l'instant, "OAKLAND LIMITED", pré-désignée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Billy SKELLI-COHEN, gérant de société, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 9 octobre 1976, demeurant à SW6 4UA Londres, 32, Eddiscombe Road (Royaume-Uni), gérant de catégorie A;
- Madame Natalia VOLKOVA, gérante de société, née à Moscou (Russie), le 22 mai 1970, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Smaïn BOUCHAREB, gérant de société, né à Mulhouse (France), le 19 août 1978, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015. 2LAC/2015/14728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115243/418.

(150124618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

CJC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 198.384.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

le vingt-six juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Christian COLLARD, administrateur de société, né à Bruges (Belgique), le 24 juillet 1965, demeurant au 13, Schoulwee, L-8274 Kehlen; et

2) Monsieur Jordan COLLARD, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1993, demeurant au 6, Arelerstrooss, L-8395 Septfontaines.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le commerce en général, le conseil en électrotechnique ainsi que l'exploitation d'une entreprise d'installation de chauffage, de ventilation et de climatisation.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CJC S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christian COLLARD, prénommé, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Jordan COLLARD, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de deux tiers du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 50, rue des Prés, L-7333 Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Jordan COLLARD, administrateur de société, né à Arlon (Belgique), le 12 janvier 1993, demeurant au 6, Arelerstrooss, L-8395 Septfontaines;

b) Gérant administratif:

Monsieur Christian COLLARD, administrateur de société, né à Bruges (Belgique), le 24 juillet 1965, demeurant au 13, Schoulwee, L-8274 Kehlen.

En conformité avec l'article DIX (10) des présents statuts de la société et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes prémentionnées ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christian COLLARD, Jordan COLLARD, Jean-Joseph WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15680. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015115328/120.

(150124887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015115614/11.

(150124072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Financiere Hotel du Roy Luxco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.348.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., a société anonyme, with registered office in L-2163 Luxembourg 35 avenue Monterey, incorporated today by the undersigned notary, pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, hereby represented by Mrs Cathy Brugger, residing at Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, pursuant to a proxy given under private seal

Said proxy, after being initialed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public company limited by shares under the name of FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO II S.A. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is hereby established a company in the form of a public company limited by shares (“société anonyme”) under the name of FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO II S.A. (hereinafter, the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these articles of incorporation (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Board or the sole director, as the case may be. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder as the case may be, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board or the sole director, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships or in any other entities whatever the form of the corporate body with or without the legal personality.

4.2 The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties dedicated to the management of hotels.

4.3 The Company may in particular:

1) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

2) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3) in favour of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the “Affiliated Company”): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets

(present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

4) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4 The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

III. Share Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares of the Company are, and will remain, in bearer form. The shares of the Company are and will remain freely transferable in accordance with the Law, subject to the full compliance with any conditions and/or restrictions under these Articles and in any agreement applicable to the Company including but not limited to the terms and conditions of any pledge agreement. No shareholder may create or allow to be created any encumbrance over its shares in the Company. For the purpose of this article 6.1., the word "encumbrance" means any option, restriction to sell, right of first offer, right of first refusal, right of pre-emption, any third party right or interest, or any other security or preference having a similar effect, to the exclusion of any pledge which may be created over the shares, as referred to under article 6.3.4. of these Articles.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not trigger the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Register of bearer shares

6.3.1. The bearer shares shall be kept with a depositary appointed by the Board, who will create a bearer shares register. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of bearer shares is established by registration in said register. Certificates of such registration shall be delivered by the depositary upon written request and at the expense of the requesting shareholder.

6.3.2. The rights attaching to a bearer share can only be exercised if (i) the relevant bearer share is deposited with the depositary and (ii) all information required by the Law has been recorded in the bearer shares register.

6.3.3. The Company will recognize only one holder per share; in the event a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole person to represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as its sole owner towards the Company.

6.3.4. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles and in accordance with article 9 of the act of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended (the Collateral Act), the voting right attached to a share may be conferred to any person in favor of whom such share has been pledged, subject to the terms and conditions of the relevant pledge agreement. This person may, subject to the terms and conditions of the relevant pledge agreement, also exercise all the rights of a shareholder at a general meeting of shareholders or upon adoption of shareholders' resolutions, including (i) the right to request the Board to convene a general meeting of shareholders, (ii) the right to request items to be added to the agenda of a general meeting of shareholders and (iii) the right to adopt resolutions in writing (to the maximum extent possible under Luxembourg law). In the context of the exercise of such rights, this person shall keep the shareholder(s) whose voting rights are exercised regularly informed of the decisions taken in the exercise of such rights.

6.3.5. In circumstances where the beneficiary of a pledge elects to exercise the voting rights under article 6.3.4 above by holding a general meeting of shareholders, the shareholder concerned shall be convened to that shareholders' meeting although the relevant shareholder shall be prohibited to vote at such meeting.

6.3.6. Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the recording of a declaration of transfer into the bearer shares register, signed and dated by the depositary, provided that such transfer of shares complies in all respects with any conditions and/or restrictions contained elsewhere in these Articles or in any agreement applicable to the Company including but not limited to the terms and conditions of any pledge agreement.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors (the Board) consisting of at least three members (who do not need to be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one sole director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

7.2. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, term of office and class. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

7.3. The directors are appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

7.4. If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

7.5. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement, resignation or otherwise, the remaining directors may appoint, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, in accordance with the Law. In the absence of any remaining directors, a general meeting of shareholders shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 8. Decisions of the Board.

8.1. The Board shall choose among its members a chairman, and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

8.2. The Board shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

8.3. The chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of the directors present at such meeting.

8.4. Written notice of any meeting of the Board must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the Board, such consent being given in original, facsimile or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

8.6. Any director may act at any meeting of the Board by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may not represent more than one of his colleagues.

8.7. Any director may participate in any meeting of the Board by telephone conference or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

8.8. The Board can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at the meeting of the Board. Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

8.9. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, the vice-chairman, or two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or two directors.

8.10. Written resolutions signed by all the directors shall be valid and binding the Company in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the Board. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by facsimile, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the Board.

9.1. The Board or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the Board or the sole director, as the case may be.

9.2. The sole director or the Board, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be directors.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole director or the Board, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be directors.

Art. 10. Representation. Subject to the limitations of these Articles, the Company will be bound by the sole signature of the sole director or the joint signature of two directors, as the case may be, and of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board in accordance with articles 9.2. and 9.3.

V. General meeting of shareholders

Art. 11. Powers.

11.1. Subject to the limitations of these Articles, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

11.2. If the Company has only one sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers vested in the general meeting of shareholders.

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Decisions of the sole shareholder.

13.1. Decisions of the sole shareholder shall be drawn-up in writing.

Art. 14. Decisions of the general meeting of shareholders.

14.1. The general meeting of shareholders is convened by the Board or the sole director, as the case may be. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

14.2. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.3. Shareholders taking part in a meeting through telephone conference, video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

14.4. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy being sufficient.

14.5. Each shareholder may vote through voting forms sent by post, electronic mail or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

14.6. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless otherwise provided by the Law or the Articles.

Art. 15. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of June at 4:00 pm (Central European Time). If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the annual general meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Art. 16. Reserved Matters.

16.1. The term "Reserved Matter" shall mean any action or decision of any kind:

1) relating to any change to the corporate form of the Company or any of its subsidiaries or corporate nationality of the Company or any of its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or any of its subsidiaries to a place outside of its jurisdiction of incorporation;

2) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation of the Company or any of its subsidiaries, or any action having a similar effect;

3) relating to any decision to incur indebtedness or take action that will result in liabilities exceeding at the level of the Company at any time an aggregate amount of fifty thousand (EUR 50,000.-) (excluding present or contingent liabilities payable to any public administration in accordance with applicable law) which is not authorised under any loan facility or bond subscription agreement entered into inter alia between the Company and such secured finance parties

4) relating to any amendment of the Articles or of the articles of association of any of its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights (including voting rights) of any beneficiary of security over the shares of the Company or any of its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or any of its subsidiaries; and

5) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the 'centre of main interests' (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or of its direct subsidiary ceases to be located in the Grand Duchy of Luxembourg.

16.2.1. Notwithstanding anything to the contrary in the Articles, any decision vested in the Board in relation to any Reserved Matter may not, and will not, be validly taken nor implemented by the relevant corporate body of the Company without such corporate body having beforehand sought and obtained both:

1) the prior written consent of the sole shareholder, or the general meeting of shareholders, as the case may be, in accordance with the rules of quorum and majority applicable to the amendment of these Articles; and

2) ahead of the submission to the sole shareholder, or the general meeting of shareholders, as the case may be, as contemplated under article 16.2.1 of these Articles, the prior written consent (in respect of each resolution deemed a Reserved Matters) of the secured finance parties in respect of any loan facility or bond subscription agreement entered into inter alia between the Company and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in the case that (i) a pledge has been granted to such finance secured parties over the shares of the Company, from the creation until the release in full of such pledge, or (ii) a pledge has been granted to such finance secured parties by the Company over the shares of its direct subsidiaries, from the creation until the release in full of such pledge.

16.2.2 Notwithstanding anything to the contrary in the Articles, any decision vested in the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, in relation to any Reserved Matter may not, and will not, be validly taken nor implemented by the relevant corporate body of the Company without such corporate body having beforehand sought and obtained, ahead of the submission to the sole shareholder, or the general meeting of shareholders, as the case may be, as contemplated under this article 16.2.2 of these Articles, the prior written consent (in respect of each resolution deemed a Reserved Matters) of the secured finance parties in respect of any loan facility or bond subscription agreement entered into inter alia between the Company and such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only in the case that (i) a pledge has been granted to such finance secured parties over the shares of the Company, from the creation until the release in full of such pledge, or (ii) a pledge has been granted to such finance secured parties by the Company over the shares of its direct subsidiaries, from the creation until the release in full of such pledge.

16.3. Such person in favour of whom security over the shares of the Company has been granted may also exercise all rights of the relevant shareholder having pledged the shares in relation to the convening of a general meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including for the avoidance of doubt, the right to request the directors or the Board to convene a general meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such general meeting of shareholders itself to the extent permitted by applicable law and to propose and adopt resolutions in written form to the extent permitted by applicable law, especially the Collateral Act, and each time subject to the terms of the relevant pledge agreement.

16.4. Any such agreement between a shareholder of the Company and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect by it, and any decision will be validly adopted only if adopted in full compliance with the provisions of the relevant pledge agreement and this article 16 of these Articles.

VI. Supervision of the Company

Art. 17. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be reappointed for successive terms.

VII. Financial year, annual accounts, allocation of profits

Art. 18. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December.

Art. 19. Annual Accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's financial accounts shall be drawn up and the Board or the sole director, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the financial accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in these Articles or as increased or reduced from time to time as provided in these Articles.

20.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board or the sole director, as the case may be, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

20.3 Interim dividends may be distributed by the Board or the sole director, as the case may be, by observing the terms and conditions provided for by law.

VIII. Dissolution and Liquidation

Art. 21. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

IX. Amendments to the Articles

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions provided for in the law.

X. General Provisions

Art. 23. Applicable law.

23.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

23.2. These Articles have been drawn up in English followed by a [French] version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the [English/French] version shall prevail.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment price (EUR)
FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A.	40,000.-	EUR 40,000	40,000.-
Total:	40,000.-	EUR 40,000	40,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at 1.
2. The following persons are appointed as directors of the Company and shall be members of the board of directors of the Company:

- FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg 35 avenue Monterey, incorporated today by the undersigned notary, pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, represented by Mrs. Laurence JACQUES, born on 11 April 1977 in Verviers (B), residing professionally in 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mr. Denis VANDENBULKE, born 10 July 1959 on in Liège (B), residing professionally in 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mrs. Laurence JACQUES, born on 11 April 1977 in Verviers (B), residing professionally in 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Mrs. Karin Wagener, chartered accountant, born on 4 June 1977 in Malmedy (B), residing professionally at 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

4. The registered address of the Company is set at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 2020 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

dûment représentée par Madame Cathy BRUGGER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme nommée FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO II S.A. qu'il déclare constituer comme suit:

I. Forme, nom, durée, siège social

Art. 1^{er} Forme et nom. Il est formé une société anonyme sous la dénomination FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO II S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil ou par décision de l'administrateur unique, le cas échéant. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il peut être créé par simple décision du Conseil ou par décision de l'administrateur unique, le cas échéant, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Objet Social de la Société

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou dans toute autre entité de toute forme, avec ou sans personnalité juridique.

4.2. L'objet de la Société inclus, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères,

ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières destinées à la gestion d'hôtels.

4.3. La Société peut en particulier:

1) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2) conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3) en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après les «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tout instrument de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans sûreté (ii) accorder toutes garanties, fournir tout gage ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

4) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'amener à avoir une activité commerciale régulière et continue ou l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital social et actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres actions, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la Société sont et resteront sous la forme d'actions au porteur. Les actions de la Société sont et resteront librement cessibles conformément à la Loi, sous réserve du plein respect de toute condition et/ou restriction en vertu des présents Statuts et de tout accord applicable à la Société y compris, mais sans s'y limiter, les termes et conditions de tout contrat de gage. Aucun actionnaire ne pourra créer ou ne sera autorisé à créer une charge grevante sur les actions de la Société. Pour l'objet de cet article, le mot «charge grevante» signifie toute option, restriction à la vente, droit de première offre, droit de premier refus, droit de préemption, tout droit ou intérêt d'un tiers ou toute sûreté ou droit préférentiel ayant un effet similaire à une exclusion de tout gage qui serait créé sur les actions, comme mentionné à la clause 6.3.4 de ces Statuts.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou cessation similaire de la Société.

6.3. Registre des actions au porteur

6.3.1. Les actions au porteur devront être conservées auprès d'un dépositaire nommé par le Conseil, qui créera un registre des actions au porteur. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions au porteur est établie par l'inscription dans le dit registre. Un certificat d'enregistrement devra être délivré par le dépositaire sur requête écrite et aux frais de l'actionnaire requérant.

6.3.2. Les droits attachés à toute action au porteur peuvent seulement être exercés si (i) l'action au porteur est déposée auprès du dépositaire et (ii) toutes les informations requises par la Loi ont été enregistrées dans le registre des actions au porteur.

6.3.3. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

6.3.4. Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts et conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle qu'amendée (la «Loi sur les Garanties Financières»), le droit de vote attaché à une action peut être conféré à toute personne en faveur de laquelle l'action a été gagée, sous réserve des termes et conditions du contrat de gage concerné. Cette personne peut aussi, sous réserve des termes et conditions du contrat de gage concerné, exercer tout droit d'un actionnaire lors d'une assemblée générale des actionnaires ou lors de l'adoption par les actionnaires de résolutions, ceci incluant (i) le droit de demander au Conseil de convoquer une assemblée générale des actionnaires, (ii) le droit de demander l'ajout de point à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et (iii) le droit d'adopter des résolutions écrites (dans la limite autorisée par la loi luxembourgeoise). Dans l'hypothèse de l'exercice de tels droits, cette personne sera dans l'obligation de tenir l'actionnaire régulièrement informé des décisions qu'il prendra lors de l'exercice de ces droits.

6.3.5. Dans l'hypothèse où le bénéficiaire d'un gage choisit d'exercer le droit de vote dans les conditions susmentionnées dans la clause 6.3.4. par la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, l'actionnaire concerné devra être convié à cette assemblée générale des actionnaires, bien qu'il sera interdit à l'actionnaire concerné de voter à cette assemblée.

6.3.6. Tout transfert d'actions sera opposable envers la Société et envers les tiers par l'enregistrement d'une déclaration du transfert des actions dans le registre des actions au porteur signé et daté par le dépositaire pour autant que ce transfert soit conforme à tous égards aux conditions et/ou restrictions contenues ailleurs dans ces Statuts ou dans tout accord applicable à la Société sous réserve des termes et conditions de tout contrat de gage.

IV. Administration

Art. 7. Administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil») composé d'au moins trois membres (qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et classe. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

7.3. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

7.4. Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

7.5. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi. Dans le cas où tous les postes d'administrateur deviennent vacants, le commissaire aux comptes devra convoquer sans délai une assemblée générale des actionnaires qui nommera de nouveaux administrateurs.

Art. 8. Décisions du Conseil.

8.1. Le Conseil choisit parmi ses membres un président et peut choisir un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un administrateur, et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil.

8.2. Le Conseil se réunit sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.3. Le président préside toutes les réunions du Conseil, mais en son absence, le Conseil peut, à la majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président du conseil d'administration.

8.4. Un avis par écrit par télécopie ou e-mail (sans signature électronique) sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion du Conseil, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les motifs de cette urgence.

8.5. Aucune convocation n'est nécessaire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et qu'ils déclarent avoir été dûment informés de l'agenda de la réunion. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou e-mail (sans signature électronique) ou tout autre moyen de communication. Une convocation n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution précédemment adoptée par le Conseil.

8.6. Tout administrateur peut se faire représenter à une réunion du Conseil en désignant par écrit, par télécopie ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

8.7. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

8.8. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présent ou représenté à une réunion du Conseil. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

8.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires, délivrés en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil.

9.1. Le Conseil ou l'administrateur unique, le cas échéant, est investi des pouvoirs les plus étendus pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil ou de l'administrateur unique, le cas échéant.

9.2. Le Conseil ou l'administrateur unique, le cas échéant, peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par l'administrateur unique ou le Conseil, le cas échéant, pour des tâches spécifiques et pour une durée déterminée, à une ou plusieurs personnes, qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

Art. 10. Représentation. Sous réserve de la limitation par les Statuts, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs, le cas échéant, et de toutes autres personnes à qui pareil pouvoir de signature a été délégué par le Conseil conformément aux articles 9.2 and 9.3.

V. Assemblée général des actionnaires

Art. 11. Pouvoirs.

11.1. Sous réserve de la limitation par les Statuts, l'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

11.2. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque action donne droit à une voix.

12.2. Chaque actionnaire peut participer à l'assemblée générale des actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.

Art. 13. Décisions de l'actionnaire unique.

13.1. Les décisions de l'actionnaire unique seront prises par écrit.

Art. 14. Décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil ou par l'administrateur unique, le cas échéant. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

14.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation ou publication préalable.

14.3. Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

14.4. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

14.5. Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote envoyés par courrier, e-mail ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée. Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, sont nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

14.6. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement émis, sauf disposition contraire dans la Loi ou les Statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de juin de chaque année à 16 heures (Heure normale d'Europe Centrale). Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire des présentes.

Art. 16. Compétences exclusives.

16.1. Le terme «Compétences Exclusives» signifie toute action ou décision de toute sorte:

1) relative à tout changement de forme sociale de la Société ou d'une de ses filiales ou de la nationalité de la Société ou d'une de ses filiales ou tout transfert du siège social de la Société ou d'une de ses filiales hors de sa juridiction de constitution; ou

2) relative à toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution, liquidation volontaire ou forcée de la Société ou d'une de ses filiales, ou toute action ayant un effet similaire;

3) relative à toute décision de contracter un endettement ou prendre des mesures résultant en des dettes excédant au niveau de la Société la somme de EUR 50.000,- (excluant toute dette présente ou éventuelle envers une administration publique conformément à la loi applicable) qui n'est pas autorisé par un contrat de prêt ou un contrat de souscription d'obligation signé entre la Société et un prêteur garanti.

4) relative à toute modification des Statuts ou des statuts d'une de ses filiales ayant pour effet de porter négativement atteinte aux droits (y compris aux droits de vote) de tout bénéficiaire d'une sûreté sur les actions de la Société ou d'une de ses filiales, y compris, afin d'éviter toute confusion toutes règles applicables à la nomination, la révocation ou les pouvoirs de l'administration de la Société ou d'une de ses filiales; et

5) dont le but ou l'effet direct ou indirect est d'établir que le «centre des intérêts principaux» (au sens du Règlement (CE) n°1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, tel qu'amendé) de la Société ou d'une de ses filiales cesse d'être situé au Grand-Duché de Luxembourg.

16.2.1. Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, toutes décisions dévolues au Conseil en relation avec les Compétences Exclusives, ne peuvent pas et ne pourront pas être valablement prises ni même être mise en oeuvre par les organes de la Société compétents sans que les-dit organes n'aient par avance conjointement recherché et obtenu:

1) l'accord écrit préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, selon les règles de quorum et de majorité applicables pour la modification des Statuts; et

2) avant de le soumettre à l'actionnaire unique ou à l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, tel qu'envisagé dans la clause 16.2.1. des Statuts, l'accord écrit préalable (pour chaque résolution considérée comme une Compétence Exclusive) de chaque prêteur garanti pour chaque contrat de prêt ou contrat de souscription d'obligation signé entre autres entre la Société et ces prêteurs garantis. Afin d'éviter toute confusion, cet accord préalable sera requis seulement dans le cas où (i) un gage a été accordé à ces prêteurs garantis sur les actions de la Société, à partir de la création et jusqu'à la libération intégrale dudit gage ou (ii) un gage a été accordé à ces prêteurs garantis par la Société sur les actions de ses filiales directes à partir de la création et jusqu'à la libération intégrale dudit gage.

16.2.2. Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, toutes décisions dévolues à l'actionnaire unique ou à l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, en relation avec les Compétences Exclusives, ne peuvent pas et ne pourront pas être valablement prises ni même être mise en oeuvre par les organes de la Société compétents sans que les-dit organes n'aient par avance conjointement recherché et obtenu, avant de le soumettre à l'actionnaire unique ou à l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, tel qu'envisagé dans la clause 16.2.2. des Statuts, l'accord écrit préalable (pour chaque résolution considérée comme une Compétence Exclusive) du prêteur garanti pour chaque contrat de prêt ou contrat de souscription d'obligations signé entre la société et ce prêteur garanti. Afin d'éviter toute confusion, cet accord écrit préalable ne sera requis que dans le cas où (i) un gage a été accordé à un prêteur garanti sur les actions de la Société, à partir de la création et jusqu'à la libération dudit gage, ou (ii) un gage a été accordé à un prêteur garanti par la Société sur les actions de ses filiales directes, à partir de la création et jusqu'à la libération intégrale dudit gage.

16.3. Les personnes en faveur desquelles une sûreté sur les actions de la Société a été accordée peuvent également exercer tous les droits de l'actionnaire ayant nanti les actions en lien avec la convocation d'une assemblée générale des actionnaires ou l'adoption de résolutions des actionnaires, y compris le droit de demander aux administrateurs ou au Conseil de convoquer une assemblée générale des actionnaires et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une assemblée générale des actionnaires dans les limites de la loi applicable et de proposer et adopter des résolutions par écrit dans les limites de la loi applicable, en particulier de la Loi sur les Garanties Financières, et chaque fois selon les termes du contrat de gage concerné.

16.4. Un tel contrat entre un actionnaire de la Société et un bénéficiaire d'un gage gouvernant les droits ci-dessus communiqué à la Société devra être appliqué par la Société, et toute décision sera valablement adoptée seulement si elle a été adoptée dans le plein respect des termes du contrat de gage concerné et de l'article 16 des Statuts.

VI. Surveillance de la société

Art. 17. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

VII. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Comptes Annuels. Chaque année, référence faite à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes sociaux de la Société seront dressés et le Conseil ou l'administrateur unique, le cas échéant, préparera un inventaire qui indique la valeur de l'actif et du passif de la Société. L'inventaire et les comptes sociaux seront disponibles au siège social de la Société pour inspection par chaque actionnaire.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et aussi longtemps que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société tel qu'il résulte des présents statuts ou du capital social le cas échéant augmenté ou réduit suivants les conditions énoncées dans les présents statuts.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil ou de l'administrateur unique, le cas échéant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

20.3. Des avances sur dividendes pourront être distribuées par le Conseil ou par l'administrateur unique, le cas échéant, en observant les dispositions légales.

VIII. Dissolution et liquidation

Art. 21. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé (s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

IX. Modifications des statuts

Art. 22. Modification. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions requises par la loi.

X. Dispositions générales

Art. 23. Loi applicable.

23.1. Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts relèvent des dispositions de la Loi.

23.2. Les présents Statuts ont été rédigés en anglais suivis d'une traduction en français. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 Décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre D'actions	Prix de Souscription (EUR)	Paiement total (EUR)
FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A.	40.000,-	EUR 40.000,-	40.000,-
Total:	40.000,-	EUR 40.000,-	40.000,-

La preuve de paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions des actionnaires

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1):
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

(a) FINANCIERE HOTEL DU ROY LUXCO I S.A., une société anonyme, de droit luxembourgeois en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par Madame Laurence JACQUES, née le 11 avril 1977 à Verviers, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

(b) Monsieur Denis VAN DEN BULKE, né le 10 juillet 1959 à Liège, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

(c) Madame Laurence JACQUES, née le 11 avril 1977 à Verviers, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

Madame Karin Wagener, comptable, née le 4 Juin 1977 à Malmedy, résidant professionnellement au 35, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

4. Le siège social de la Société est fixé au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2020 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, ces dernières ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BRUGGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15687. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015114267/705.

(150123997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

TwentyTwo Capital Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114967/9.

(150122256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

DJLABONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.811.

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DJLABONG S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 146811, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367, en date du 15 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, employé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Modifications à apporter à l'article 5 des statuts suite à l'ajout d'une clause de démembrement formulée comme suit:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation. La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier. Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.»;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en lui ajoutant une clause de démembrement. L'article 5 des statuts aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation. La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier. Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, V. ALEXANDRE, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME.

Beringen, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115388/95.

(150123914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

COMOI Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.746.

Les statuts coordonnés au 22/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015115340/12.

(150125041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.